

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET MADAME AMARO DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'ACCUEIL DES COLLEGIENS TEMPORAIREMENT EXCLUS (ACTE) PORTE PAR LE PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE).**

**Entre les soussignés :**

**Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Bondy** représenté par Monsieur Stephen HERVE en sa qualité de Président.

Ci-après dénommé :

**Projet de Réussite Educative (PRE)**

Maison des Familles  
4 Avenue Verdun  
93140 BONDY  
Tél. : 01.71.86.64.70

**ET**

**AMARO BERNADETTE**

150 Rue Jean JAURES  
93 470 COUBRON  
Tel : 06 23 49 22 77  
SIREN : 827 672 122 00021

Il est convenu et exposé ce qui suit :

Le Projet de Réussite Educative de la Ville de Bondy, dans le cadre de l'Accueil des Collégiens Temporairement Exclus (L'ESCALE), en partenariat avec Madame AMARO, en sa qualité d'intervenante spécialisée justice des mineurs, met en place des interventions autour des droits et devoirs des enfants.

En partant de l'analyse des motifs d'exclusions des collégiens, L'ESCALE a pu observer qu'ils sont essentiellement liés à des problématiques de respect des règles, et des devoirs de chacun dans la société.

Aussi, les ateliers qui sont proposés dans le cadre de cette convention répondent à la volonté de travailler en complémentarité du milieu scolaire sur l'accès aux droits et la connaissance des obligations pour mieux les exercer et les faire valoir.

Il est proposé d'aborder ces problématiques par l'utilisation d'un QUIZZ CITOYEN. Il s'agit d'une animation ludique et interactive pour tester les connaissances des jeunes sur des questions de citoyenneté. Elle vise à comprendre les principes, valeurs et libertés.

A travers ces ateliers, animés par Madame AMARO, il est proposé aux jeunes de prendre conscience du rôle que peuvent jouer les institutions, comme la police et la justice, en démocratie, en leur donnant des éléments de compréhension et de réflexion sur la notion de citoyenneté.

### **ARTICLE 1 : Nature des prestations financières**

Les termes de la convention à intervenir entre le Centre Communal d'Action Sociale et la juriste concernent l'animation de 12 ateliers de 2 heures pour l'année 2026.

- Quizz Citoyen, 12 ateliers de 2h d'un montant de 140 € chacun, autour d'animation d'un jeu ludique et interactif par la juriste, soit un total de **1 680€ TTC**

En contrepartie de ce qui précède, le PRE versera à Madame AMARO la somme de **1 680 €** pour l'intégralité de l'intervention, sur présentation de factures et par virement.

### **ARTICLE 2: Litiges**

En cas de désaccord, une procédure amiable sera recherchée entre les deux signataires de la présente. En cas de non aboutissement, les parties reconnaissent la compétence du Tribunal Administratif.

Bondy le 19/02/2026,

Madame AMARO

Pour la ville de Bondy  
Président du CCAS  
Stephen HERVE

